

# Renforcer la compétitivité et créer davantage d'emplois en Europe

**Appel du BDI et du MEDEF au Conseil européen - 20-21 Mars 2014**

## Nos priorités pour le futur

L'Europe demeure le plus grand acteur économique de la planète : avec 7 % de la population du globe, elle réalise 25 % de la production mondiale. Pourtant cette position est aujourd'hui remise en cause en raison des handicaps croissants qui pèsent sur sa compétitivité. Les projections économiques anticipent qu'en 2015, 90 % de la croissance mondiale sera générée hors d'une Europe dont le potentiel de croissance sera altéré par le vieillissement de sa population. De surcroît, nombre de pays européens subissent des dépenses publiques excessives, au-delà de 50 % du PNB dans de nombreux cas, faisant supporter un lourd fardeau au secteur productif et aux entrepreneurs.

Nous sommes convaincus que la compétitivité de l'Europe dépend du bon fonctionnement de son marché intérieur et de son marché du travail mais aussi de sa capacité à s'adapter aux changements économiques du monde. L'industrie et la technologie sont le cœur de la chaîne de valeur. Nous voulons rappeler à nos gouvernements que c'est l'efficacité de notre industrie et de notre technologie, qui conditionne notre prospérité. La compétitivité de l'industrie et des services qui en dépendent sont indispensables pour sauvegarder le niveau de vie et le modèle d'économie sociale de marché et pour assurer la croissance à long terme et le plein emploi en Europe.

Aujourd'hui, la situation est alarmante : la part de l'Union européenne dans la valeur ajoutée industrielle mondiale est passée de 25,7 % à 20,8 % entre 2000 à 2012. Au même moment, à cause de l'augmentation des taxes et des errements des politiques européennes et nationales de l'énergie, la facture énergétique s'est alourdie de 21 % en quatre ans, aggravant ainsi la compétitivité européenne face aux grandes zones économiques du monde et compromettant les objectifs de développement durable, tels que la réduction d'émission de CO<sub>2</sub> ou la sécurité d'approvisionnement à long terme. Par ailleurs, le nombre de brevets déposés par les entreprises européennes est en recul (240 000 brevets enregistrés aux Etats-Unis en 2011, 172 000 en Chine pour seulement 62 000 en Europe).

Aussi nous insistons pour que le prochain sommet franco-allemand du 19 février mette la question de la compétitivité au centre des priorités, pour nos deux pays comme pour l'Union européenne. Une responsabilité particulière incombe en effet à l'Allemagne et à la France pour dessiner l'Europe de demain.

**L'amélioration de la compétitivité de l'Europe impose une stratégie ambitieuse que le Conseil européen du 20 mars prochain doit définir avec clarté.** Le BDI et le MEDEF demandent aujourd'hui aux gouvernements de leurs deux pays d'engager avec leurs homologues européens, des actions fortes et rapides pour que la compétitivité des entreprises européennes soit au cœur de chacune des politiques de l'Union.

**Renforcer la compétitivité et créer davantage d'emplois en Europe**

P

1

Des changements fondamentaux dans la gouvernance de l'Union sont également indispensables pour que, face au reste du monde, l'Europe soit plus efficace et mieux organisée.

Cela implique :

- une avancée décisive dans la gouvernance de la zone euro pour promouvoir un cadre compétitif dans les Etats membres au sein de la zone ;
- une révision des politiques de l'UE pour les réorienter vers l'objectif de compétitivité.

La mandature qui s'ouvre pour cinq ans constitue une opportunité unique pour remettre l'Europe sur le chemin d'une compétitivité solide. Aussi nous demandons à nos gouvernements de porter ces propositions de réforme devant le Conseil européen.

### **Une avancée décisive dans la gouvernance de la zone euro pour assurer un bon fonctionnement du marché unique et un environnement stable et favorable aux entreprises.**

La zone euro est le cœur du projet européen mais elle est dépourvue d'une véritable gouvernance. On ne pourra intensifier la mise en œuvre de réformes structurelles dans tous les Etats membres qu'avec une gouvernance renforcée de la zone. Les propositions conjointes de nos deux gouvernements en mai 2013 constituaient une initiative prometteuse. Il faut maintenant la concrétiser.

En premier lieu, le mécanisme du « semestre européen » doit être renforcé pour déboucher sur la possibilité d'accords contractuels contraignants avec les pays en difficulté pour que ceux-ci mettent en œuvre des réformes structurelles et poursuivent la libéralisation de leurs marchés. Ceci doit s'opérer dans le respect de l'autonomie et du champ de compétence des partenaires sociaux.

Nous croyons également qu'une plus forte intégration des politiques économiques permettra plus de compétitivité et plus d'emplois. C'est pourquoi nous demandons la création, au sein de la zone euro, d'un organe exécutif permanent ayant des compétences budgétaires et fiscales propres.

En parallèle, il convient de renforcer le contrôle démocratique et la légitimité de cette architecture rénovée de la zone euro, grâce à une plus grande implication des parlements nationaux.

Une croissance économique plus forte est nécessaire en Europe. Tout comme les peuples d'Europe, l'industrie européenne a besoin d'une croissance économique plus dynamique et davantage créatrice d'emplois. Nous avons besoin que l'Europe soit en ordre de marche pour atteindre cet objectif. Aussi nous demandons un nouveau traité pour la zone euro et pour l'UE, qui permettrait la mise en œuvre de ces réformes et créerait un nouvel ordre de compétences. Il s'agit en définitive pour les pays qui veulent avancer de pouvoir le faire de manière organisée. Nous demandons dès lors aux gouvernements français et allemands de prendre, avec leurs partenaires, cette initiative ambitieuse.

## **Le Pacte industriel pour l'Europe**

Le BDI et le MEDEF appellent à la mise en place d'un Pacte industriel et technologique permettant d'intégrer les entreprises européennes dans les chaînes internationales de création de valeur.

Un **changement fondamental dans la gouvernance de l'UE**, qui assurerait la prise en compte de la compétitivité industrielle dans toutes les politiques et à tous les niveaux décisionnels est de ce fait indispensable.

- Le **Conseil européen** doit donner les directions stratégiques et définir les priorités pour la politique industrielle et technologique de l'UE.

**Renforcer la compétitivité et créer davantage d'emplois en Europe**

P

2

- Le **Conseil « Compétitivité »** doit bénéficier de compétences élargies afin de devenir l'instance principale de coordination de l'agenda européen de compétitivité.
- La **Commission européenne**, pour toute nouvelle initiative politique ou législative, doit prendre en compte les conséquences sur l'industrie et la technologie. Le test de compétitivité doit devenir partie intégrante des analyses d'impact menées « ex ante ». L'industrie européenne doit pouvoir y participer pleinement, pour apporter son expérience et sa connaissance sur le plan international.

Ce changement de gouvernance doit être accompagné d'un programme de compétitivité exhaustif, axé sur la compétitivité-coût grâce à la réduction du coût du travail, du prix de l'énergie, des coûts de financement et des coûts liés aux charges administratives, mais aussi orienté sur le renforcement de la compétitivité hors-coût, par l'amélioration de l'environnement des entreprises.

### **Aussi, nous proposons les recommandations politiques suivantes :**

#### **Recommandation n°1 : baisser le coût du travail là où il est trop élevé pour garantir des conditions de compétitivité acceptables**

Le coût du travail est insuffisamment attractif dans de nombreux pays européens, notamment dans le secteur industriel. L'Union doit continuer à inciter fermement les Etats membres subissant un coût du travail non compétitif, à réformer le financement de leur système de protection sociale lorsqu'il pèse sur les seuls salaires, mais aussi à maîtriser l'évolution salariale.

Nous appelons les gouvernements français et allemands à revoir et à réduire l'ensemble des taxes existantes sur les facteurs de production, les salaires et le chiffre d'affaires.

La priorité des dirigeants des Etats membres doit aller à l'assainissement budgétaire via la réduction des taxes et cotisations sociales. Seule une réduction conséquente des dépenses publiques, à l'exception des dépenses consacrées à la formation et à la R&D, permettra d'atteindre cet objectif.

#### **Recommandation 2 : l'élaboration d'une politique de transition énergétique commune, qui permette aux fournisseurs d'énergie et à l'industrie de contribuer à une chaîne de valeur industrielle compétitive et durable.**

L'augmentation, par les Etats, de leurs factures énergétiques de 21 % en quatre ans, met en péril la compétitivité de l'Europe face aux grandes zones économiques concurrentes. Elle porte atteinte à nos objectifs de développement, tels que la réduction des gaz à effet de serre et la sécurité d'approvisionnement à long terme. Cette situation compromet l'équilibre des relations entre industrie et fournisseurs d'énergie.

Nous devons :

**Enrayer la flambée des prix de l'énergie.** Les Etats membres doivent assurer une meilleure coordination de leurs stratégies énergétiques nationales. Les régimes de soutien aux énergies renouvelables, telles que les éoliennes et l'énergie solaire, doivent progressivement être intégrés dans les marchés classiques, afin de garantir le rapport coût/efficacité de la transition énergétique. Les dépenses de R&D devraient servir à soutenir les technologies en développement. Les coûts de l'énergie ne devraient pas être alourdis par des taxes destinées à financer d'autres politiques. Les entreprises européennes n'ont pas à supporter les coûts élevés des technologies non matures. Tout cela doit être inscrit dans les lignes directrices

P

3

**Renforcer la compétitivité et créer davantage d'emplois en Europe**

européennes sur les aides d'Etat en matière d'énergie et d'environnement. Ces dernières doivent permettre la protection des industries grandes consommatrices d'énergie. Nous accueillons favorablement les lignes directrices sur l'énergie présentées le 22 janvier 2014 : elles démontrent la détermination de l'Europe à explorer et à exploiter, de manière soutenable, les ressources énergétiques non conventionnelles, telles que le gaz de schiste, qui peuvent potentiellement se révéler très avantageuses.

**Assurer la sûreté d'approvisionnement en gaz et en électricité.** Priorité doit être donnée à l'achèvement du marché intérieur de l'énergie grâce à la mise en œuvre du troisième paquet énergie et au développement des infrastructures. Plutôt que de subventionner la création de nouvelles capacités, il convient d'utiliser les capacités de production existantes pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Tout mécanisme de rémunération de capacité mis en place doit être non discriminatoire.

**Réaffirmer l'ambition climatique de l'Europe, tout en offrant des conditions de concurrence équitables aux entreprises européennes sur le plan mondial.** L'Union européenne doit se concentrer sur un objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Sur ce point, le paquet énergie climat 2030 proposé par la Commission européenne le 22 janvier va dans la bonne direction. Cependant, il devrait être renforcé, en parallèle, sur le terrain de la compétitivité par la mise en place d'un objectif de croissance.

En outre, le très haut niveau d'ambition (réduction de 40 %) doit être conditionné à la conclusion d'un accord international. Dès lors, il est crucial de définir une stratégie politique cohérente à long terme (2030 et au-delà) englobant, entre autres, une réforme pertinente du système communautaire d'échange de quotas (ETS). Celui-ci doit demeurer l'instrument central d'une politique européenne de l'énergie. L'efficacité énergétique et le stockage de l'énergie doivent être encouragés. Le sommet de Paris sur le climat en 2015 est l'occasion de mettre en place une concurrence équitable pour les entreprises européennes. Si un accord international ne pouvait être atteint, des mesures additionnelles devront être prises au niveau européen, afin d'assurer la compétitivité de l'industrie européenne et éviter des fuites de carbone, et des pertes d'emploi, au profit des régions économiques concurrentes.

P

4

### **Recommandation n°3 : simplifier l'environnement réglementaire européen**

Les entreprises ont également besoin, au niveau européen, d'un **environnement réglementaire simplifié, stabilisé et compétitif**. L'Europe doit, pour le moins, s'imposer la règle du « one in, one out » ainsi que l'obligation d'étude d'impact a priori et de test de compétitivité avant toute initiative réglementaire. Enfin, pour sauvegarder la compétitivité, elle doit s'abstenir d'infliger des contraintes plus lourdes que celles existant dans les autres zones économiques concurrentes.

### **Recommandation n°4 : faciliter l'accès au financement des entreprises**

La mise en place rapide d'une Union bancaire est déterminante pour renforcer la confiance dans l'attractivité du territoire européen. Nous demandons que des décisions soient prises pour réduire la fragmentation du marché financier au sein de l'Union européenne : l'amélioration de la compétitivité des entreprises européennes passe par de meilleures conditions d'accès aux crédits bancaires. Il est également fondamental de faciliter le développement de sources de financement alternatives.

Il faut en revanche exclure absolument toute taxation des transactions financières, qui constituerait une grave menace sur le développement des services financiers et sur le financement des entreprises en Europe.

**Renforcer la compétitivité et créer davantage d'emplois en Europe**

Plus généralement, pour éviter que les entreprises européennes ne souffrent de désavantages concurrentiels, il est essentiel que les réglementations mondiales du système financier – Bâle III et Solvabilité II – fassent l’objet d’une analyse globale de leurs effets macroéconomiques cumulés.

Enfin et surtout, nous appelons la Commission à la plus grande prudence quant au règlement concernant la séparation des activités bancaires. Nous lui demandons de préserver l’efficacité du système bancaire européen qui repose sur la portée universelle des activités bancaires, et qui garantit un bon accès au financement pour les entreprises européennes.

### **Recommandation n°5 : assouplir le marché du travail et allonger la durée d’activité**

Pour maintenir l’offre de main d’œuvre et assurer la pérennité financière des systèmes de protection sociale sans charges nouvelles sur les entreprises, il faut assouplir le marché du travail et rallonger la durée d’activité en la rapprochant de l’espérance de vie.

Un marché du travail moins rigide est une réponse essentielle au chômage, en particulier celui des jeunes. L’Union européenne doit promouvoir des systèmes éducatifs flexibles en lien avec les entreprises afin de s’assurer que le contenu des formations est en adéquation avec les besoins du marché. L’apprentissage constitue à ce titre un outil particulièrement efficace et adapté.

L’augmentation du temps de travail est une autre réponse pour améliorer la compétitivité, la croissance et l’emploi. Aujourd’hui, le temps de travail annuel moyen est de 609 heures en France, 708 heures en Allemagne et 684 dans l’Eurozone. En comparaison, il s’élève à 806 heures aux Etats-Unis et 878 heures au Japon .

### **Recommandation n°6 : parachever la réalisation du marché intérieur**

Le parachèvement du marché intérieur reste la priorité, pour libérer les opportunités de croissance et d’emploi. Il appelle l’introduction de la concurrence dans les marchés captifs et la libéralisation des services publics (télécommunication, énergie, transports ferroviaires).

Les entreprises attendent aussi une politique européenne déterminée de lutte contre les pratiques anti-concurrentielles les plus préjudiciables au marché intérieur (abus de positions dominantes, ententes, aides publiques) dès lors que ces comportements pénalisent l’innovation et privent les consommateurs de leurs bénéfices.

### **Recommandation n°7 : relancer la recherche et l’innovation en Europe**

L’Europe a pris un retard préoccupant en matière de recherche et d’innovation par rapport aux Etats-Unis et à la Corée du Sud. Ce retard impose de favoriser au niveau de l’Union les investissements et les dépenses en R&D. Il faut également créer un cadre favorable au financement des start-up, en soutenant le capital-risque européen et en facilitant l’introduction en bourse des jeunes entreprises innovantes européennes.

Il convient en même temps de renforcer les pôles industriels dans toutes les technologies des génériques, de l’électronique, de la robotique, des « smart-grids », et des industries exploitant les technologies comme le Cloud, le logiciel embarqué, le Big data, la sécurité informatique... Dans la perspective de la révolution numérique, cela concerne aussi bien les fabrications de pointe, que les technologies du futur.



Il est indispensable de développer les infrastructures en complétant, s'il en est besoin, les initiatives privées par des financements de l'Union et des Etats-membres. Ainsi, le projet *Connecting Europe facility* doit-il être réorienté vers les réseaux de la prochaine génération. Au-delà, il importe de développer les compétences numériques nécessaires aux entreprises, d'améliorer la sécurité des systèmes, de garantir des règles du jeu équitables pour tous les acteurs, de respecter impérativement le calendrier de mise en œuvre de la réforme de la TVA à partir de 2015, d'établir enfin un « marché unique du numérique » réglementé de manière harmonisée facilitant les échanges de données, les facturations et les paiements électroniques.

### **Recommandation n°8 : avancer vers l'ouverture des marchés mondiaux pour le commerce et l'investissement**

Notre progrès économique et notre capacité à faire face à la concurrence mondiale nécessitent l'amélioration de l'accès aux marchés et le démantèlement des barrières aux échanges et aux investissements.

Le BDI et le MEDEF proposent les priorités suivantes :

- Réduire le protectionnisme et développer davantage le système commercial multilatéral : l'engagement du G20 contre les restrictions commerciales doit être mis en œuvre plus efficacement pour combattre le protectionnisme commercial. Les accords de Bali sur la facilitation des échanges doivent être mis en œuvre rapidement et complètement. En outre, l'OMC doit continuer à traiter d'autres questions non résolues dans le cycle de Doha, telles que la libéralisation des services et l'accès aux marchés. De nouvelles règles pour les investissements, des dispositions claires en matière de concurrence, une plus grande transparence et un meilleur accès aux marchés publics, de même que de nouvelles règles pour la facilitation des échanges doivent être développées au niveau multilatéral (« sujets de Singapour/questions OMC+ »). En outre, une augmentation du nombre d'accords plurilatéraux sectoriels peut aider à faciliter le processus multilatéral. Le rôle de l'OMC doit également être renforcé via des réformes institutionnelles.
- Etablir une stratégie européenne cohérente pour les accords de libre-échange bilatéraux : tout en donnant une priorité claire au cadre multilatéral, l'Union européenne doit mettre en œuvre une stratégie cohérente lorsqu'elle négocie des accords bilatéraux de libre-échange. Celle-ci devrait être déterminée en fonction des intérêts économiques et politiques à long terme de l'UE. Les accords retenus devront permettre le démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires (par exemple en traitant les « questions OMC+ »). L'Union européenne doit en priorité conclure des accords avec les partenaires les plus importants et les régions en croissance. Cela inclut, entre autres, des accords avec les Etats-Unis, l'Inde, l'ASEAN, le Mercosur et avec la communauté andine.
- Conduire des négociations pour un accord commercial et d'investissement transatlantique TTIP dans une perspective de croissance et de création d'emplois : un TTIP réussi devrait prévoir une ouverture complète et réciproque des marchés. En dehors de l'élimination des barrières tarifaires, l'accord doit permettre de démanteler les barrières commerciales existantes du fait de normes et de règles différentes. Les marchés publics doivent être ouverts à tous les niveaux, ce qui signifie par exemple la non-application, aux entreprises européennes, des clauses de préférence nationale. Cet accord constituerait un progrès significatif pour le développement de règles mondiales. Les services financiers doivent être inclus dans la négociation. Celle-ci doit permettre une meilleure harmonisation de réglementations multiples. De plus l'accord devrait également obtenir l'harmonisation des procédures de dédouanement.

P

6